REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Mardi 10 Novembre 2026 à 18h00**

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatre novembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le quatre novembre deux mille vingt-six.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261110-D2026-11-9-9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Publication : 23/11/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
4 novembre 2026

Effectif du Conseil Communautaire : **55**
Nombre de membres présents : **41**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **2**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **3**

Objet : Programme de travaux sur le bassin de la Drôme – Entente avec Terr'Bessin

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires** pour cette séance.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE					X
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD				X	
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI			**M. Régis DELIQUAIRE**		
M. Frédéric TREFEU	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD				X	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS				X	
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD					X

TOTAL	41	0	2	3	3
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	43				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

M. Sylvain LEROYER, Vice-Président délégué à la gestion des Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le bassin versant de la Drôme et de ses affluents traverse le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, de Saint-Lô Agglo, de Pré-Bocage Intercom et du syndicat mixte Ter'Bessin. Chacune de ces intercommunalités est dotée statutairement de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'elles exercent en propre.

L'exercice de la compétence GEMAPI s'appuie sur une approche globale de la restauration des rivières et des milieux aquatiques, à l'échelle des masses d'eau ou des bassins versants.

La restauration des milieux aquatiques passe par la mise en œuvre de programmes pluriannuels de travaux établis à partir d'un diagnostic de terrain.

Depuis 2022, Ter'Bessin une actualisation du diagnostic a été effectuée sur la Drôme et ses affluents en tête de bassin. En 2026, une convention de mutualisation des moyens a été passée entre Ter'Bessin, Pré-Bocage Intercom, l'Intercom de la Vire au Noireau et Saint-Lô Agglo pour la mise à jour du diagnostic, l'élaboration d'un Programme Pluriannuel de Restauration des Milieux Aquatiques (PPRMA) ainsi que la préparation du dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

S'appuyant sur les quatre Contrats de Territoire signés avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2026, qui tous priorisent une intervention pour la restauration des milieux aquatiques sur la Drôme et ses affluents, et dans une volonté de s'engager dans une démarche commune de mutualisation de leurs moyens à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Les intercommunalités compétentes en matière de GEMAPI souhaitent à présent mutualiser un programme pluriannuel de travaux visant la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques et humides en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie.

Ter'Bessin propose d'assurer, en qualité de délégataire, la maîtrise d'ouvrage déléguée de toutes les opérations de travaux du programme pluriannuel (2027-2031) de restauration de la Drôme et de ses affluents, sous délégations des intercommunalités de Pré-Bocage Intercom, de l'Intercom de la Vire au Noireau et de Saint-Lô Agglomération. La maitrise d'ouvrage déléguée passe par une convention **(jointe en annexe)** précisant les modalités techniques, administratives et financières de la délégation confiée par les délégants à Ter 'Bessin, délégataire. Elle précise aussi les engagements des parties et les modalités de gouvernance et de contrôle de la délégation.

L'estimation financière estimée pour les travaux pour chaque collectivité membre de l'Entente sont détaillés ci-dessous :

	2027	2028	2029	2030	Total général
TER'BESSIN	**132 556 €**	**83 951 €**	**133 718 €**	**55 237 €**	**405 462 €**
La Drôme		3 481 €	61 447 €	55 237 €	120 164 €
Le Gourguichon	85 732 €				85 732 €
La Drôme		73 666 €	72 271 €		145 937 €
Le Bindoure	46 824 €				46 824 €
Ru de la Commune		6 804 €			6 804 €
IVN	**75 348 €**	**67 342 €**	**99 428 €**	**0 €**	**242 119 €**
La Drôme		67 342 €			67 342 €
La planche au prêtre	75 348 €				75 348 €
Le Launay			34 334 €		34 334 €
Les blanches Landes			65 094 €		65 094 €
PBI	**68 195 €**	**26 480 €**	**19 294 €**	**5 439 €**	**119 408 €**
La Drôme		26 480 €			26 480 €
La Frictière			4 416 €	5 439 €	9 855 €
La planche au pretre	68 195 €				68 195 €
Le Dampierre			14 878 €		14 878 €
SLA	**0 €**	**54 127 €**	**50 684 €**	**118 514 €**	**223 325 €**
La Drôme		54 127 €			54 127 €
La Frictière			48 867 €	118 514 €	167 381 €
Le dampierre			1 817 €		1 817 €
Total général	275 799 €	231 900 €	303 124 €	179 189 €	990 313 €

Le plan de financement attendu pour chaque tranche de travaux (2027-2031) est le suivant : 80% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20% pour chaque délégant. Chaque délégant qui s'engage à inscrire à son budget annuel les sommes correspondantes.

Concernant l'animation, il est proposé de mutualiser le poste en s'appuyant sur les linéaires de travaux inscrits au programme pour la période 2027-2031. Pour l'année 2027, le reste à charge de l'Intercom de la Vire au Noireau est estimé à 2 401,20€.

Suivant les avis favorables de la commission « Cycles de l'Eau » réunie le 15 septembre 2026 et du Bureau Communautaire réuni le 7 octobre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur de TER'BESSIN, dont le projet est joint en annexe, et **d'AUTORISER** Mme La Présidente ou son représentant à signer ladite convention ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire chaque année à son budget prévisionnel, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations prévues sur son territoire.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**43**	Contre :	**0**	Abstentions :	**0**
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

- **DE DESIGNER DES REPRESENTANTS ET D'ETRE REPRESENTÉ** annuellement en comité de pilotage de l'entente Drôme organisé par TER'BESSIN.

  Il est précisé que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1 :

  Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

  Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

  Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

  Font acte de candidature, les élus membres de la commission thématique « Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau suivants :

  Territoire de Souleuvre-en-Bocage : M. Walter BROUARD et M. Régis LECAMUS

  A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, pour ces désignations, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

  Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

  ➢ Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

  Ces seules candidatures ayant été déposées pour chaque poste à pourvoir, les élus nommés ci-dessus sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs », le :

23 NOV. 2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)